

TROPHEES DE LA FEDERATION DES CHASSEURS DE LA LOIRE

CAHIER DES CHARGES

- 1- Les « trophées de la fédération des chasseurs de la Loire » sont décernés chaque année sous forme d'une remise d'un trophée à la société de chasse lauréate lors de l'assemblée générale annuelle.
- 2- L'objectif est de valoriser, d'encourager, par mise à l'honneur, les initiatives remarquables d'une association de chasse en faveur d'un ou plusieurs axes cynégétiques définis ci-après, auprès des autres mais aussi vis-à-vis de l'extérieur.
- 3- Le thème

Cette année, le thème de la communication a été retenu car la chasse à besoin d'être expliquée, montrée.

Les Fédérations sont là pour ça mais chacun doit être un ambassadeur.

L'association de chasse devra démontrer que l'action (ou les actions) qu'elle a mis en place, à (ont) eu un impact réel en faveur de **la Communication externe** : articles de presse, un dimanche à la chasse, manifestations grand public, concours photos, école de chasse, mécénat de sorties scolaire, réseaux sociaux...
- 4- Le dossier doit comprendre :
 - L'identification de l'association de chasse candidate, son organisation administrative et la description succincte de son territoire. Le Porteur de l'action, sa qualité.
 - La présentation de l'action conduite, avec un explicatif détaillé, la production de photos, et de tous documents susceptibles d'étayer le dossier de candidature et de montrer le caractère exemplaire de l'action ainsi que ses résultats.
- 5- Les candidatures doivent être déposées avant le 1^{er} mars pour une mise à l'honneur lors de l'assemblée générale suivante.
- 6- La commission fédérale d'attribution étudiera tous les dossiers recevables, avant de les soumettre au conseil d'administration. Elle se garde la possibilité de visiter le territoire pour visualiser l'ampleur de l'action si elle en éprouve le besoin. Sa décision finale est sans appel.
- 7- Le dossier de candidature doit être retiré auprès du secrétariat de la Fédération des chasseurs de la Loire.